

PRÉFET DU VAR

Préfecture Cabinet du préfet Direction des Sécurités Service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) ;Toulon, le

- 4 JAN. 2019

Le préfet

à

Les Adrets de l'Esterel 83600 0 9 JAN. 2013 ARRIVÉE - N°

Monsieur le Maire Hôtel de Ville 83 600 LES ADRETS-DE-L'ESTEREL

OBJET:

Recours gracieux suite à avis défavorable de reconnaissance de catastrophe naturelle

REF:

Votre courrier du 3 janvier 2019

Par courrier reçu le 3 janvier 2019 par mes services, vous introduisez un recours gracieux contre l'arrêté interministériel du 23 octobre 2018 qui ne reconnaît pas votre commune en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2017.

Je vous informe que votre demande a été transmise le 3 janvier 2019 à la Cellule catastrophe naturelle de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) au ministère de l'Intérieur pour traitement.

Pour (e Fréfet Le Sous-préfet) Directeur de cabinet,

EmmanueleAYRON